

Département  
**D'EURE ET LOIR**

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE  
L'ACTION SOCIALE DE  
VERNOUILLET

 **Vernouillet** 28

**OBJET :**  
**CCAS-2023-C09**

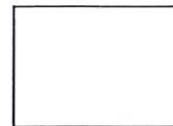
**Participation au Fonds  
d'Aides aux Jeunes en  
difficultés (FAJ) du  
Conseil Départemental  
pour 2023**

**Date de la  
convocation**

Accusé de réception en préfecture  
028-262800352-20230926\_CCAS2023C09-DE  
Date de la transmission : 10/09/2023  
Date de réception préfecture : 13/10/2023

**Publié le : 16/10/2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT SIX SEPTEMBRE à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient présents : D. STEPHO ; C. LUCAS ; J. TRAPATEAU ; S. MERABTI ; A. PIAUPHREIX ;

Excusés : S. VIGNY ; J.P RICHARD ; M. HASSANPOUR ; Y. SCOUARNEC ;

Absents non excusés : P. LAURET-MOUHOUBI ; N. BOUADLA-ABDI ; P. BAMBOTE WANTONTWA ; A. AHSAINI ; G. QUERITE ; P. VISERY. S. AHIZOUN ; M. SIADOUA ;

Mme Catherine LUCAS a été élu secrétaire.

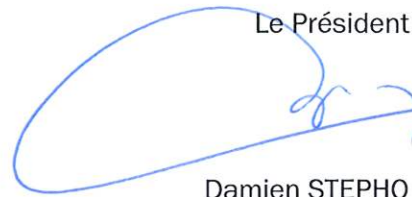
Monsieur Damien STEPHO, Président du CCAS rappelle que le Fonds d'Aides aux Jeunes en difficultés s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il peut également intervenir pour des aides d'urgence liées à l'extrême précarité des jeunes.

Afin de contribuer à la prévention de l'exclusion des jeunes les plus en difficultés du département, la collectivité envisage d'abonder le FAJ pour l'année 2023 à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil d'administration  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve une participation financière au FAJ de 2 000 €.
- Autorise le Président ou la Vice-présidente à participer financièrement au FAJ pour l'année 2023 et à signer tout document s'y rapportant.

Le Président

  
Damien STEPHO

